



ABONNEMENT TRIMESTRIEL (3 mois consécutifs)

	HIVER*	ÉTÉ**
Individuel Temps Plein:	224€ <input type="checkbox"/>	275€ <input type="checkbox"/>
Couple Temps Plein:	391€ <input type="checkbox"/>	434€ <input type="checkbox"/>
Individuel Semainier:	185€ <input type="checkbox"/>	238€ <input type="checkbox"/>
Couple Semainier:	333€ <input type="checkbox"/>	375€ <input type="checkbox"/>
Jeune-25 ans (fournir justificatif):	102€ <input type="checkbox"/>	102€ <input type="checkbox"/>

*Période Hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars

**Période Estivale du 1^{er} avril au 31 octobre

Prise d'effet des abonnements hiver à partir du 1er octobre et abonnements été à partir du 1er mars

Janvier Février Mars Avril Mai Juin
 Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

PARTICIPANT

NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Ⓞ DOMICILE : Ⓞ PORTABLE :

MAIL :

accepte

que mes coordonnées soient transmises à d'autres abonnés.

refuse

POUR LES ABONNEMENTS COUPLES:

NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT : DATE DE NAISSANCE :

MAIL :

PAIEMENT:

Montant de l'Inscription :Euros

Carte bancaire: Carte bancaire en ligne (sur site PRIMA golf) : Carte bancaire à distance :

Chèque Vacances : Coupon Sport : Espèces : (300€ maximum) :

Chèque (à l'ordre de la Régie de recettes du Golf) : Virement bancaire :

Banque : N° Chèque :

Pièces à fournir : -1 photo d'identité ou ancienne carte pour une réinscription,
(2 photos d'identité pour les nouveaux)

Toute inscription sera ferme et définitive à la signature de la fiche d'inscription et ne pourra donner lieu à un remboursement ou à un éventuel changement d'abonnement après cette date.

Toute inscription vaut acceptation de la charte et du règlement intérieur du Golf de Cesson, celui-ci étant disponible à l'accueil du Golf ou sur le site internet de la ville dans rubrique golf.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

CHARTER DU GOLF

Chaque accédant doit s'être acquitté de son droit de jeu.

I – RÈGLES LOCALES

- La carte verte (ou le niveau carte verte) est exigée pour accéder au parcours.
- Les balles, les seaux, les tapis et les tees de practice sont la propriété du Golf et ne doivent pas sortir des aires d'entraînement (practice et green d'approche).
- Alerter les autres joueurs lorsqu'une balle risque d'atteindre quelqu'un en criant haut et fort « **BALLE** ».
- Il est strictement **interdit de ramasser les balles de practice** et de les utiliser sur le parcours.
- Pour éviter de ralentir les parties qui vous suivent, merci de vous présenter au départ du n°1, 5 minutes avant l'heure prévue.
- En fonction des périodes de fréquentation au golf, vous devez accepter de jouer avec d'autres personnes quel que soit votre niveau de jeu.
- **Les jardiniers sont prioritaires sur le parcours pour tout type d'intervention. Il est strictement interdit de jouer le trou en leur présence.**
- **Sur les greens, si le jardinier a commencé à tondre un green en retirant le drapeau du trou, il est prioritaire pour finir la tonte avant que le joueur n'exécute son coup**
- Interdiction d'aller chercher des balles dans les champs sur les propriétés privées.
- L'accès au parcours est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte.

II - RÈGLES GÉNÉRALES

- Le nombre de joueur est limité à 4 par partie avec 1 sac par golfeur.
- Ne gênez pas un golfeur en train de jouer son coup en bougeant, parlant ou en restant près de sa balle.
- Évitez une lenteur excessive. Ne vous laissez pas distancer par la partie qui vous précède, sinon laissez passer celle qui vous suit (2h maxi pour faire une partie à 4 joueurs).
- Ne jouez pas avant que les joueurs qui vous précèdent ne soient hors d'atteinte.
- Si vous cherchez une balle et qu'il devient évident qu'elle sera difficile à trouver (3 min maximum), vous devez laisser passer la partie qui vous suit.
- Sur le parcours, remettez en place les touffes de gazon que vous avez arrachées et nivelez le terrain. Vous devez réparer soigneusement tout dommage que votre balle a pu causer au green (**relevez vos pitches**).
- Respecter le tour conventionnel : jouer les trous du terrain dans l'ordre numérique depuis l'aire de départ appropriée. Le départ du parcours commence au départ du n°1. Il est interdit de partir d'un autre départ.
- Il est interdit de rouler avec les chariots sur les départs, les avant-greens et les greens afin de les préserver.
- Les sacs et chariots doivent être laissés à l'extérieur du green. Le drapeau préalablement déposé à l'extérieur du green doit être replacé dans le trou avant de quitter le green. Quittez le green dès que vous avez terminé de jouer le trou.
- Avant de quitter un bunker, effacez avec soin les traces que vous avez pu y faire.

En cas de comportement déplacé, agressif ou de non-respect du règlement intérieur ou de la charte du golf, la Ville se réserve le droit d'interdire et/ou d'exclure le contrevenant du golf et ceci indépendamment de poursuites judiciaires éventuelles. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Je soussigné(e),.....reconnais avoir pris connaissance de la charte et du règlement du Golf de Cesson-Sévigné et je m'engage à les respecter.

Date:

Signature :